



- ZONE URBAINE (U)**
- UC - Centres historiques et tissus anciens des bourgs et villages
  - UP - Tissus urbains périphériques et certains villages et hameaux peu dense
  - UD - Tissus urbains diffus des centres, bourgs et villages et des groupements bâtis isolés
  - UE - Site accueillant les équipements publics et d'intérêt collectif
  - UL - Site accueillant des activités de loisirs et/ou touristiques
  - Ula - Site de l'Usual del Carlo accueillant des activités de touristiques
  - UX - Secteur de développement des activités économiques
  - UXc - Secteur de développement des activités commerciales
- ZONE A URBANISER (AU)**
- 1AUa - Secteur d'habitat à très court terme
  - 1AUb - Secteur d'habitat à court terme
  - 1AUc - Secteur d'habitat à moyen terme
  - 2AU - Secteur de développement à long terme
  - 1AUE - Secteur de développement d'équipements publics
  - 1AUL - Secteur de développement touristique
- ZONE AGRICOLE (A)**
- A - Zone Agricole
  - AP - Zone Agricole Protégée
  - AL - Sites isolés accueillant des activités de loisirs et/ou touristiques
  - Aenr - Zone dédiée à la production d'énergies renouvelables
- ZONE NATURELLE (N)**
- N - Zone Naturelle
  - Np - Zone Naturelle Protégée
  - NJ - Zone Naturelle correspondant à des jardins d'agrément
- PRESCRIPTIONS RELATIVES A DES PROJETS D'AMENAGEMENT**
- Emplacement réservé
  - Orientation d'aménagement et de programmation
  - Bâtiment pouvant changer de destination
- PRESCRIPTIONS RELATIVES A LA PROTECTION DU PATRIMOINE**
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
  - Point de vue
  - Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- PRESCRIPTIONS RELATIVES A LA TRAME VERTE ET BLEUE, AU PATRIMOINE NATUREL ET AUX RISQUES**
- Élément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
  - Zone d'inconstructibilité liée aux cours d'eau
  - Zones humides
  - Élément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
  - Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
  - Atlas des zones inondables
  - Zone impactée par un risque
  - Zone concernée par un risque, se référer au PPR situé en annexe du PLU
  - Zone bleue
  - Zone rouge
- AUTRES PRESCRIPTIONS**
- Linéaire commercial protégé
  - Sentier à conserver ou à créer
- INFORMATION**
- Secteur de carrières au titre de l'article R.151-34 2° du CU
- FOND DE PLAN**
- Bâti
  - Permis de construire autorisés
  - Cours et voies d'eau
  - Plans d'eau
  - Limite parcellaire
  - Communes
- 0 250 500 m  
Echelle au 5 000e

Zoom du centre au 1 000e



**3.2**

**P L U I**  
**PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL**  
**Arize-Lèze**

**DOSSIER D'APPROBATION**

**3.2 REGLEMENT**  
 3.2\_Règlement graphique  
 Commune de MONESPLE

ARRÊTE LE 28/02/2024  
 APPROUVE LE 26/03/2025

Cittanova